

ÉTAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PRÉVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

TAXE INSTITUÉE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 200 MARCHE COMBRAILLE EN AQUITAINE

Bases exonérées sur délibération : 0  
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>  
 Coefficient : >>>>>>  
 Bases définitives de l'année précédente : 2 685 924  
 Bases prévisionnelles d'imposition : 2 877 900

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PRÉVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	2 877 900	16.15 %	464 781 €

A GUERET, le 06 mars 2023

A

, le

À

AUZANCES,  
le 29 mars 2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

LUC ESTRUCH



Accusé de réception en préfecture  
 023-200067593-20220329-2023-024-DE  
 Date de télétransmission : 06/04/2023  
 Date de réception préfecture : 06/04/2023

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
 

---

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 200 MARCHE COMBRAILLE EN AQUITAINE

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	017 BASVILLE	P	211 596
	069 CROCQ	P	538 241
	081 FLAYAT	P	357 655
	129 LA MAZIERE AUX BONSHOM.	P	57 412
	131 MERINCHAL	P	699 694
	156 PONTCHARRAUD	P	106 520
	178 ST AGNANT PRES CROCQ	P	181 196
	184 ST BARD	P	113 316
	198 ST GEORGES NIGREMONT	P	133 356
	218 ST MAURICE PRES CROCQ	P	127 081
	225 ST ORADOUX PRES CROCQ	P	106 658
226 ST PARDOUX D ARNET	P	138 394	
265 LA VILLENEUVE	P	106 781	

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 200 MARCHE COMBRAILLE EN AQUITAINE

POUR LE SYNDICAT : 005 SIVOM D'AUZANCES-BELLEGARDE

Bases exonérées sur délibération : 0  
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>  
 Coefficient : >>>>>>  
 Bases définitives de l'année précédente : 6 461 574  
 Bases prévisionnelles d'imposition : 6 912 293

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 ZONE 1	6 783 235	15.95 %	1 081 926 €

A GUERET, le 06 mars 2023

A

, le

A

AUZANCES,  
le 29 mars 2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,  
LUC ESTRUCH

Le Préfet,

Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
 023-200067593-20220329-2023-024-DE  
 Date de télétransmission : 06/04/2023  
 Date de réception préfecture : 06/04/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 200 MARCHE COMBRAILLE EN AQUITAINE

1259 TEOM - P

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
171 SERMUR	01	P	129 058	14.29 %	18 442 €

A GUERET, le 06 mars 2023

A

, le

A

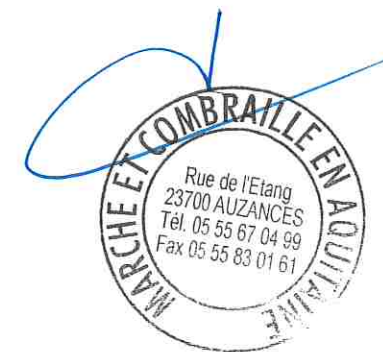
AUZANCES,  
le 29 mars 2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

LUC ESTRUCH



III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 200 MARCHE COMBRAILLE EN AQUITAINE

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 ZONE 1	005 ARFEUILLE-CHATAIN	P	178 425
	013 AUZANCES	P	1 392 614
	020 BELLEGARDE-EN-MARCHE	P	389 751
	028 BOSROGER	P	78 628
	034 BROUSSE	P	22 882
	037 BUSSIÈRE-NOUVELLE	P	85 806
	048 CHAMPAGNAT	P	406 699
	053 CHARD	P	152 173
	054 CHARRON	P	183 088
	055 CHATELARD	P	36 679
	059 LA CHAUSSADE	P	86 246
	066 LE COMPAS	P	188 662
	073 DONTREIX	P	410 671
	083 FONTANIERES	P	208 561
	110 LIOUX LES MONGES	P	69 616
	113 LUPERSAT	P	334 353
	116 MAINSAT	P	519 517
	123 LES MARS	P	204 534
	127 MAUTES	P	220 316
	160 RETERRE	P	241 816
164 ROUGNAT	P	463 595	
167 SANNAT	P	369 918	
172 LA SERRE BUSSIÈRE VIEILL	P	123 132	
190 ST DOMET	P	203 817	
241 ST SILVAIN BELLEGARDE	P	211 736	

ÉTAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PRÉVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 200 MARCHE COMBRAILLE EN AQUITAINE

POUR LE SYNDICAT : 002 SICTOM DE CHENERAILLES

Bases exonérées sur délibération : 0  
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>  
 Coefficient : >>>>>>>  
 Bases définitives de l'année précédente : 3 560 013  
 Bases prévisionnelles d'imposition : 3 815 889

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 ZONE 1	758 025	13.38 %	101 424 €
02 ZONE 2	1 916 522	13.38 %	256 431 €
03 ZONE 3	1 141 342	13.38 %	152 712 €

A GUERET, le 06 mars 2023

A

, le

A

AUZANCES,  
le 29 mars 2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

LUC ESTRUCH



Accusé de réception en préfecture  
 023-200067593-20220329-2023-024-DE  
 Date de télétransmission : 06/04/2023  
 Date de réception préfecture : 06/04/2023

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 200 MARCHE COMBRAILLE EN AQUITAINE

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 ZONE 1	061 CHENERAILLES	P	758 025
02 ZONE 2	105 LAVAVEIX LES MINES	P	724 577
	151 PEYRAT-LA-NONIERE	P	456 299
	187 ST DIZIER LA TOUR	P	176 939
03 ZONE 3	220 ST MEDARD LA ROCHETTE	P	558 707
	058 LE CHAUCHET	P	80 955
	097 ISSOUDUN LETRIEIX	P	253 324
	159 PUY-MALSIGNAT	P	123 506
	185 ST CHABRAIS	P	253 613
	229 ST PARDOUX LES CARDS	P	257 004
	234 ST PRIEST	P	172 940